

GLOSSAIRE

Fonction : ensemble de postes comparables du fait de missions et d'activités communes mettant en œuvres des compétences proches ou similaires. La fonction a un caractère collectif et est transverse à plusieurs postes.

Poste : ensemble ordonné des tâches, activités, missions effectuées par un individu en particulier au sein d'une structure donnée. Le poste correspond à une situation individuelle de travail.

Activité : ensemble cohérent d'actions finalisées, identifiées, organisées selon un processus logique, observable en tant que tel. L'activité concourt à la production ou à la transformation d'un produit ou d'un service.

Compétence : ensemble des savoirs, savoirs-faires et aptitudes personnelles, fondés sur l'expérience et/ ou la formation, qui sont nécessaires à la réalisation des activités d'une fonction.

Formations obligatoires : ensemble des formations présentant un caractère réglementaire ou un intérêt majeur pour l'exercice de la fonction.

Formations métiers : parcours de formations thématiques envisageables permettant de parfaire les compétences requises pour l'exercice de la fonction.

Conditions d'exercice : ensemble des éléments et des contraintes spécifiques à une fonction donnée en termes de modalité d'exercice des activités.